

aversion pour la culture et les travaux pénibles et suivis subsiste, et ils tirent presque entièrement leurs ressources du tannage des peaux, de la fabrication des raquettes, canots d'écorce, moccasins et articles de fantaisie." (1)

Il ne sera pas sans intérêt pour le lecteur non initié de décrire brièvement l'industrie principale à laquelle le village de Lorette doit aujourd'hui sa subsistance, et dont le monopole n'est pas réservé aux seuls indigènes. Cette industrie comprend la double fabrication des *raquettes* et des *moccasins*, ou *souliers mous*, deux articles qui se complètent mutuellement. En effet, la chaussure de rigueur pour le marcheur à la raquette est le moccasin, soulier à la fois chaud et léger, qui laisse au pied toute sa souplesse et ne brise pas le réseau de la raquette.

La matière des raquettes n'a guère varié depuis la découverte du pays. Le cadre destiné à soutenir le réseau, dont l'ampleur empêche le pied d'enfoncer dans la neige, est invariablement en frêne, bois qui se plie admirablement à la forme qu'on veut donner à la raquette. La matière des cordes entrelacées (2) qui forment le réseau était autrefois exclusivement la peau de l'original ou du caribou. On a gardé cette dernière peau pour les raquettes de qualité plus fine. Mais aujourd'hui, les peaux de vache ou de veau sont à peu près seules employées à cet usage.

(1) Ces articles sont faits d'écorce de bouleau et agrémentés de dessins naïfs (fleurs, oiseaux, etc), brodés en soies de porc-épic ou en poil d'original ou de caribou teint de diverses couleurs. Avant l'invention des teintures chimiques extraites de l'aniline et d'autres principes, les Sauvages recouraient aux procédés suivants pour les différentes couleurs. Le rouge était extrait de la *tsaroyane* (*galium*); le jaune, des grains de la plante dite *myrica gale*; le bleu, de l'espagnolette ou ratine verte vieillie par l'usage, qui, trempée dans l'eau bouillante, conserve la couleur jaune, et dégage le bleu. On obtenait le vert en trempant les objets teints en jaune dans la décoction bleue précédente; le brun provenait de l'écorce de la noix (*juglans cathartica*); le noir, du même principe, et alors il tirait sur le brun; de l'écorce de l'orme ou de l'érable, et dans ce cas, il se rapprochait du violet. Ces détails sont empruntés à une notice publiée en 1831, par la Société Littéraire et Historique de Québec, et due à M. Green.

(2) Le nom sauvage de ces filaments est *babiche*.